

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LNR ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON 8 JUILLET 2021

PARIS, LE 8 JUILLET 2021 – Le Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la LNR de fin de saison se sont tenus ce jeudi 8 juillet et ont acté les décisions suivantes :

COMITE DIRECTEUR

JIFF

Le Comité Directeur de la LNR a entériné les moyennes finales 2020/2021 de JIFF (joueurs issus des filières de formation) pour les clubs de TOP 14. Le minimum de nombre de joueurs par feuille de match (16 pour l'ensemble des clubs ; 15 pour Bayonne et Brive qui évoluaient en TOP 14 pour leur deuxième saison suivant leur accession) est atteint par tous les clubs.

Clubs	Moyenne finale 2020/2021
Agen	18,96
Bayonne	15,26
Bordeaux	16,21
Brive	15,88
Castres	16,08
Clermont	17,04
La Rochelle	16,14

Lyon	17,92
Montpellier	16,81
Paris	16
Pau	16,77
Racing 92	19,39
Toulon	17,31
Toulouse	17,07

● Période de mutations complémentaires pour les joueurs sans club

Afin de favoriser le retour à l'emploi des joueurs se trouvant sans contrat pour la saison 2021/2022 à la clôture de la période des mutations, le Comité Directeur a décidé d'ouvrir une période de mutations complémentaire bénéficiant uniquement aux joueurs dont le contrat (professionnel, pluriactif ou espoir) avec un club professionnel français arrivait à échéance au 30 juin 2021.

Cette période débutera le 12 juillet 2021 et s'achèvera le 31 janvier 2022 inclus. Les joueurs concernés qui intégreront un club professionnel pendant cette période ne seront considérés ni comme « joueur supplémentaire », ni « joker médical » ni comme « joueur additionnel » au sens des Règlements Généraux de la LNR.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

● Siège social de la LNR

L'Assemblée Générale de la LNR a validé le transfert du siège social de la LNR au 9 rue Descombes (Paris) à compter du 24 juillet. L'inauguration du siège aura lieu au mois de septembre.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

● Elections partielles au Comité Directeur de la LNR

A la suite des élections partielles organisées lors de l'Assemblée Générale, quatre postes vacants ont été pourvus au Comité Directeur de la LNR :

- Thomas CASTAGNEDE est élu au titre de "personnalité qualifiée",
- Simon GILLHAM est élu au titre de représentant des clubs du TOP 14,
- Jean-François FONTENEAU et Christian MILLETTE sont élus au titre de représentants des clubs de PRO D2.

● Rapport Moral 2020/2021

Le Rapport Moral de la saison 2020/2021 a été présenté à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de la LNR.

Déroulement des championnats

Le contexte sanitaire a fortement impacté les compétitions qui se sont déroulées dans un climat d'incertitude et de forte tension lié aux risques de propagation de la COVID-19. Au final, après 11 versions successives d'un protocole médical en constante évolution et 43 matches reportés et tous rejoués, les championnats sont arrivés à leur terme grâce à la mobilisation sans faille et l'adaptation face à des situations inédites de tous les acteurs au sein des clubs (joueurs, encadrement sportif, encadrement médical, équipes administratives, dirigeants) et de la Ligue a permis.

Droits audiovisuels du TOP 14

En parallèle de la gestion des conséquences de la crise sanitaire, la LNR a continué à préparer l'avenir. La saison 2020-2021 a ainsi été marquée par le lancement de l'appel d'offres sur les droits audiovisuels du TOP 14 remporté par Canal+ pour l'intégralité des lots. Le résultat de cet appel d'offres permet au rugby professionnel d'avoir une visibilité sur son exposition sur la période 2023-2027 et sur ses revenus audiovisuels qui seront en progression de 17 % sur le cycle 2023-2027 (pour un montant moyen annuel de 113,5 millions d'euros) par rapport au cycle 2019-2023.

Partenariats

4 nouveaux partenaires ont rejoint le TOP 14 et la PRO D2 au cours de la saison 2020-2021 en s'engageant tous dans la durée, signe de l'attractivité des championnats dans un contexte de pandémie.

Développement Digital

La barre du million de fans (TOP 14, PRO D2, IN EXTENSO SUPERSEVENS, LNR) a été franchie sur les réseaux sociaux (1 181 000), en très forte progression en un an, et le programme "MyRugby" affiche aujourd'hui 135 000 membres.

RSE

Le programme Célébrons la diversité s'est fortement développé avec la mise en place de l'opération "Faisons bouger les lignes" ainsi que de la première Journée du rugby inclusif.

Le Boxing Day a une nouvelle fois été placé sous le signe de la solidarité, rendant hommage aux soignants qui ont permis de dépasser la crise.

Enfin, la LNR est devenue la première Ligue professionnelle en France engagée auprès de Fair Play For Planet.

Régulation

La saison 2020/2021 est la deuxième saison d'application de la Réforme des Indemnités de Formation (RIF), un dispositif porté par la Ligue Nationale de Rugby qui valorise toutes les structures ayant contribué à la formation des joueurs évoluant au sein du secteur professionnel, en et premier lieu les clubs amateurs. Lors de la saison 2020/2021, les premiers versements de la RIF sont intervenus au titre de la saison 2019/2020, incluant un versement de 500 000€ des clubs professionnels vers les clubs amateurs.

La saison 2020/2021 a enfin été marquée, dans le contexte économique lié à la crise sanitaire par une décision sur le montant du Salary Cap (actuellement de 11,3 millions d'euros), qui baissera chaque saison de façon progressive à compter de la saison 2021/2022 jusqu'à 10 millions d'euros lors de la saison 2024/2025.

Finances

Pour la saison 2021/2022, le budget prévisionnel de la LNR s'établit à 146,3 millions d'euros.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90